



VILLE DE  
LOUVECIENNES

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 09 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **Mardi 09 Mars 2021**, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Louveciennes, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-François VIARD, Maire.

**Présidence : (1)**

Pierre-François Viard, Maire

**Présents : (23)**

Pascal Hervier, Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt, Victor Da Ponte, Boleslas Palewski, Isabelle Mespelaere, Lydéric Watine, **Adjoints au Maire.**

Florence Esnault, Max Brunner, Sanja Joliot, Daniel Godard, Annie Beyer-Delaloi, Marie-Hélène Farbos, Laurent Lesage, Armelle Vallot, Anouk Abecassis, Pierre Facon, Chrystel Delin, Mehdi El Gargati, Marie-Dominique Parisot, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Murielle Charles-Beretti, **Conseillers Municipaux.**

**Procurations : (5)**

Martine Contet	à	Annie Beyer-Delaloi
Bénédicte Denfert	à	Armelle Vallot
Stéphane Gros	à	Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt
Stéphane Pihier	à	Marie-Dominique Parisot
Pierre-Jean Da Cruz	à	Christian Persiaux

**Absent(e)s et excusé(e)s : (0)**

**Secrétaire de séance** : Isabelle Mespelaere, Adjointe au Maire

<p><i>Conseillers Municipaux en exercice : 29</i></p> <p><i>Présents : 24</i></p> <p><i>Procurations : 5</i></p> <p><i>Absent(e)s et excusé(e)s : 0</i></p>
---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Pierre-François Viard, Maire, assisté de Pascal Hervier, Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt, Victor Da Ponte, Boleslas Palewski, Isabelle Mespelaere, Lydéric Watine, Adjoint au Maire, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

## 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne **Madame Isabelle Mespelaere, Adjointe au Maire**, comme secrétaire de séance.

## 2 - INFORMATION : DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations données aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux :

- **Arrêté n° 2021-02-22** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Pascal Hervier, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué dans les domaines suivants : Urbanisme, Etat Civil, Affaires Générales, Affaires Funéraires

- **Arrêté n° 2021-02-23** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Madame Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée dans les domaines suivants : solidarité, action sociale, famille, concertation, comités de quartiers, animations et gestion du Conseil Municipal des Jeunes Louveciennois

- **Arrêté n° 2021-02-24** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Victor Da Ponte, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué dans les domaines suivants : police, circulation, sécurité, travaux de bâtiments, voirie, Commission Communale de Sécurité, ainsi que la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées lors de la réception de travaux consécutifs aux DATERP (Demande d'Autorisation de Travaux dans les Etablissements Recevant du Public)

- **Arrêté n° 2021-02-25** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Madame Martine Contet, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée dans les domaines suivants : écologie et environnement

- **Arrêté n° 2021-02-26** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Boleslas Palewski, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué dans les domaines de l'Enfance, des Affaires Scolaires (organisation et fonctionnement des écoles, relations avec le corps enseignant, conseils d'écoles, Etude, Restauration et Entretien des locaux), Maison des Enfants

- **Arrêté n° 2021-02-27** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Madame Isabelle Mespelaere, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée dans les domaines du commerce et développement économique

- **Arrêté n° 2021-02-28** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Lydéric Watine, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué dans le domaine des Finances (budget principal de la Commune et budgets annexes)

- **Arrêté n° 2021-02-31** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Madame Sanja Joliot, Conseillère Municipale dans le domaine de la petite enfance

- **Arrêté n° 2021-02-32** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Madame Annie Beyer-Delaloi, Conseillère Municipale, dans les domaines du logement et de l'accessibilité en particulier la gestion de la Commission Communale pour l'Accessibilité et la délivrance des DATERP (Demande d'Autorisation de Travaux dans les Etablissements Recevant du Public)

- **Arrêté n° 2021-02-33** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Pierre Facon, Conseiller Municipal, dans les domaines de la culture, des nouvelles technologies et du commerce local

- **Arrêté n° 2021-02-43** portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Mehdi El Gargati, Conseiller Municipal, dans les domaines de la Jeunesse et des Sports

### **3 - RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 - BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**- PROCÉDE au scrutin secret pour le vote de cette délibération,**

Les votes ont donné les résultats suivants :

**14 voix Pour**

**14 voix Contre**

**1 vote Blanc**

⇒PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 présenté, relatif au budget de la Commune de Louveciennes.

⇒PREND ACTE que ce rapport a bien fait l'objet d'un débat.

### **4 - RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET DE PRESTATION DE SERVICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE (CASGBS)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**1 Abstention : Martine Contet**

⇒PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 présenté, relatif aux orientations générales du budget du service de l'assainissement.

⇒PREND ACTE que ce rapport a bien fait l'objet d'un débat.

⇒ APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 relatif au service de l'assainissement.

## 5 - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 Abstention : Martine Contet

DECIDE :

- DE REVISER librement l'attribution de compensation 2021 de la ville de Louveciennes,
- DE FIXER à 5 087 238 € l'attribution de compensation 2021 de la Commune de Louveciennes.

## 6 - REALISATION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES ET REHABILITATION DE 5 LOGEMENTS SITUES 47-49 RUE DU GENERAL LECLERC - GARANTIE COMMUNALE POUR DES EMPRUNTS ACCORDES PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (UN PRET CPLS, DEUX PRETS PLAI, DEUX PRETS PLAI FONCIER, UN PRET PLS, DEUX PRETS PLUS, DEUX PRETS PLUS FONCIER, UN PRET BOOSTER, DEUX PRETS PHB) A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 Abstention : Martine Contet

DECIDE :

**Article 1** : La Commune de Louveciennes accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 408 000,00 €, souscrits par la société Immobilière 3F, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 116299 constitué de 8 lignes de prêt et n°116297 constitué de 5 lignes de prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## 7 - REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS AU 29 RUE MONTBUISSON - GARANTIE COMMUNALE POUR 2 PRETS ACCORDES PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (UN PAM ECO-PRET ET PAM TAUX FIXE) A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 Abstention : Martine Contet

**DECIDE :**

**Article 1** : La Commune de Louveciennes accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 076 000 €, souscrits par la Société Immobilière 3F, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 118309.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces prêts sont destinés à financer le programme de réhabilitation de 40 logements situés au 29 rue Montbuisson à Louveciennes.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**8 - TRANSFERT DES COMPETENCES - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE (CASGBS)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 Abstention : Martine Contet

**DECIDE :**

➤ **D'APPROUVER :**

- L'avenant 1 à la convention de gestion transitoire du 23/12/2019 relative à l'exercice de la compétence Assainissement

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant 1.

**9 - TRANSFERT DES COMPETENCES - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE (CASGBS)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 Abstention : Martine Contet

**DECIDE :**

➤ **D'APPROUVER :**

- l'avenant 1 à la convention de gestion transitoire du 23/12/2019 pour l'exercice de la compétence Eaux pluviales urbaines

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant 1.

**10 - FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016 ET 2017 SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**1 Abstention : Martine Contet**

**- DECIDE :**

- **DE FIXER** librement et de manière dérogatoire les attributions de compensation de 2016 à 5 233 013 € et de 2017 à 5 217 680€ pour la ville de Louveciennes,

**11 - DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES ET CLÔTURE DU BUDGET AFFERENT**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**1 Abstention : Martine Contet**

**APPROUVE** les termes de la présente délibération de dissoudre la Caisse des Ecoles et de clôturer le budget afférent,

**DECIDE** que l'actif et le passif du budget de la Caisse des Ecoles seront intégrés au budget principal de la commune par opérations d'ordre non budgétaires, sur l'exercice 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**12 - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

⇒ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités pour l'année 2019 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM de Saint-Germain-en-Laye).

**13 - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

⇒ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités pour l'année 2019 du Syndicat d'Energie des Yvelines - (S.E.Y 78).

## 14 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**1 Abstention : Martine Contet**

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres :

**- 5 délégués titulaires :**

M. Victor DA PONTE

M. Lydéric WATINE

Mme Murielle CHARLES-BERETTI

Mme Marie-Dominique PARISOT

M. Laurent LESAGE

**- 5 délégués suppléants :**

Mme Laurence LAFONT

Mme Annie BEYER-DELALOI

M. Pascal HERVIER

M. Christian PERSIAUX

Mme Florence ESNAULT

La Commission d'Appel d'Offres est donc composée de 11 membres dont le maire, président de droit ou son représentant. Les suppléants sont inscrits sur la même liste que les titulaires.

## 15 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**1 Abstention : Martine Contet**

Sont élus à la Commission de Délégation de Service public :

**- 5 délégués titulaires :**

Mme Annie BEYER-DELALOI

M. Victor DA PONTE

Mme Murielle CHARLES-BERETTI

Mme Marie-Dominique PARISOT

Mme Florence ESNAULT

- 5 délégués suppléants :

M. Boleslas PALEWSKI

M. Lydéric WATINE

M. Pascal HERVIER

M. Christian PERSIAUX

M. Max BRUNNER

La Commission de Délégation de Service public est donc composée de 11 membres dont le maire, président de droit ou son représentant. Les suppléants sont inscrits sur la même liste que les titulaires.

**16 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (DELIBERATION RETIREE)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A .....,

⇒ **DESIGNE** les 4 représentants qui siégeront au sein de cette Commission Communale d'Accessibilité, à savoir :

- ⇒ Laurence Lafont
- ⇒ Pascal Hervier
- ⇒ Victor Da Ponte
- ⇒ Annie Beyer-Delaloi

**17 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS YVELINES NUMERIQUES - NUMERIQUE EDUCATIF**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

8 Abstentions : Martine Contet, Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz, Murielle Charles-Beretti.

⇒ **APPROUVE** le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats - Numériques pour l'Éducation.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, y compris les éventuels avenants à intervenir.



**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE  
(CONSEIL MUNICIPAL DU 09-03-2021)**

Numéro de décision	Service	Date	Objet
<a href="#">2021.01.02</a>	ST	04/01/2021	Signature d'une convention de mise à disposition avec SPORTS ETUDES DE PARIS l'autorisant à utiliser le stade du Coeur Volant du 04 janvier au 11 février 2021, pour un montant de 720 € TTC
<a href="#">2021.01.03</a>	Secrétariat Général	11/01/2021	<b>Retire et remplace la décision n°2020-10-95</b> Signature d'un bail professionnel avec un médecin généraliste pour le local n° 3 de la Maison médicale, située au Centre Commercial des Clos, allée des Soudanes à Louveciennes, par le biais de l'agence immobilière L'ADRESSE ARBEAU, pour un loyer mensuel de 532 € HT et Hors Charges, un dépôt de garantie de 532€, des honoraires de 557 € à la charge de la commune. Ce contrat prend effet à compter du 1er février 2021 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois
<a href="#">2021.01.04</a>	Secrétariat Général	18/01/2021	La procédure relative au marché public de fourniture et de pose de panneaux de clôture rigide, portails, portillons et brises vues pour les structures communale de Louveciennes est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général
<a href="#">2021.01.05</a>	Secrétariat Général	18/01/2021	Signature de la convention pour la vérification périodique des dispositifs anti-retour avec la société SEVESC aux conditions financières indiquées à l'article 8 de ladite convention, soit 303,19€ HT par disconnecteur de diamètre inférieur à 60mm, soit 338,45 € HT par clapet de diamètre supérieur ou égal à 60 mm. Ce contrat prend effet à compter du 1er février 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable pour une nouvelle période de 3 ans par tacite reconduction
<a href="#">2021.01.06</a>	Ressources Humaines	20/01/2021	Modification de la régie centralisée de recettes à compter du 1er janvier 2021 suite au transfert du service péri et extra-scolaire à la ville
<a href="#">2021.01.07</a>	Urbanisme	21/01/2021	Signature de la convention de mise à disposition de deux places de stationnement d'une surface totale de 33 m² sur le parking Montbuisson, à la Société Pizza Ouest, pour un montant annuel de 792 € HT
<a href="#">2021.01.10</a>	Services Techniques	26/01/2021	Adhésion au Conseil National Villes et Villages Fleuris (CNVVF), pour une cotisation de 225 € pour l'année 2021 correspondant à la catégorie de population n°4 (communes de 3 500 à 9 999 habitants)
<a href="#">2021.01.11</a>	Services Techniques	19/01/2021	Signature avec l'entreprise ECO TERRA d'un contrat d'éco-pâturage, saison 2021, pour la mise à disposition de 2 caprins 4 ovins et 6 poules sur le site du parc Du Barry parcelle AR 12, pour un montant annuel de 3 807,30€ HT, soit 4 568,76 € TTC
<a href="#">2021.02.13</a>	Secrétariat Général	05/02/2021	Règlement des honoraires de l'avocat mis à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, dans le cadre de l'affaire Commune de Louveciennes contre Entreprise SRBG - année 2018-, pour un montant de 3 348€ TTC

19 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 01 heure 03 minutes.



Le maire

Pierre-François VIARD

Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat Général, aux heures d'ouverture de la Mairie.